

La Banque Laurentienne déclare des dividendes sur ses actions privilégiées

MONTREAL, le 20 mai 2015 /CNW Telbec/ - Le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada a déclaré aujourd'hui les dividendes suivants :

- un dividende de 0,25 \$ sur les actions privilégiées série 11 payable le 15 juin 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 8 juin 2015.
- un dividende de 0,26875 \$ sur les actions privilégiées série 13 payable le 15 juin 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 8 juin 2015.

Les dividendes mentionnés ci-dessus sont considérés comme des dividendes déterminés aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale ou territoriale similaire.

Les actions privilégiées ci-haut sont des actions admissibles au régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque. Pour les dividendes payables le 15 juin 2015, la Banque a déterminé, conformément aux modalités du régime, que les achats d'actions se feront, jusqu'à nouvel ordre, sur le marché. Par conséquent, aucun escompte ne s'appliquera à ces achats.

Les détenteurs de ces actions peuvent de plus continuer d'effectuer des versements en espèces à tous les mois en vue de souscrire des actions ordinaires additionnelles conformément aux modalités du régime.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada au 1-800-564-6253. Les propriétaires véritables et les détenteurs non inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus d'informations: Renseignements : Gladys Caron, Vice-présidente, Affaires publiques, communications et relations avec les investisseurs, Bureau : 514 284-4500, poste 7511, Cellulaire : 514 893-3963, gladys.caron@banquelaurentienne.ca
